



EIT.swiss
Limmatstrasse 63
8005 Zürich
044 444 17 17
www.eitswiss.ch

Reconnaissance de modules et d'épreuves d'examens

selon les règlements d'examens concernant les examens professionnels
et les examens professionnels supérieurs



Légende

KP Contrôleur-électricien selon règlement 1990

CP Contrôleur/chefmonteur-électricien selon règlement 1994

BS Conseiller en sécurité électrique selon règlement 2003

BE Électricien chef de projet selon règlement 2003

BT Télématicien chef de projet selon règlement 2003

HE Installateur-électricien diplômé selon règlement 2003

HT Télématicien diplômé selon règlement 2003

BPEL Électricienne cheffe de projet/Électricien chef de projet en installation et sécurité selon règlement

BPPL Électricienne cheffe de projet/Électricien chef de projet en planification selon règlement

BPGA Cheffe/Chef de projet en automatisation du bâtiment selon règlement

HFPEL Experte/Expert en installation et sécurité électrique diplômée/diplômé selon règlement

HFPPPL Experte/Expert en planification électrique diplômée/diplômé selon règlement

PXP Examen pratique selon OIBT

TA Reconnaissance des titres

a Module à passer

n Module à ne pas passer

* Il est indispensable que le certificat de module soit acquis. EIT.swiss a besoin de la confirmation que le candidat possède les compétences pour l'ensemble du module. Pour certains champs d'apprentissage, les instituts formateurs peuvent dispenser le candidat aussi bien de suivre les cours que d'être examiné sur ces derniers. Les deux options relèvent de l'appréciation et de la responsabilité des instituts formateurs.

** Conditions d'admission selon OIBT
